



Commune de Prangins
Municipalité

Préavis No 85/11
Au Conseil Communal

Demande pour l'engagement d'un animateur à 50% pour l'association de la jeunesse de Prangins.

Mme Violeta Seematter, Municipale

1. PRÉAMBULE

En octobre 2010, l'association de la jeunesse de Prangins a été constituée et son Président a fait parvenir à la Municipalité les statuts et le procès-verbal y relatif. Cette association souhaite disposer d'un local et pouvoir s'y réunir les vendredis et samedis soir.

L'engagement d'un animateur permettrait d'encadrer les jeunes et de contribuer au bon déroulement de ces réunions.

2. HISTORIQUE

Un local des jeunes avait été mis à disposition en 2006. Ce local a été fermé au deuxième semestre 2007 suite à des problèmes de transgression des règles de fonctionnement, d'absence de dialogue et de rupture de confiance entre la Municipalité et les jeunes.

Dès ce moment et jusqu'à fin mars 2009, les jeunes se réunissaient aux abords du centre sportif des Morettes, été comme hiver. Il a été noté, à cette période, des problèmes d'incivilité, de déprédations. M. Polycarpe, travailleur social de proximité, engagé à 10%, est entré en contact avec les jeunes pranginois. Il les a sensibilisés à l'importance de laisser les lieux propres afin de rétablir une bonne image auprès des habitants et des élus de la commune. Depuis lors, les incidents et incivilités ont diminué.

Depuis le 20 novembre 2009, les jeunes se réunissent dans le carnotzet de l'ancienne administration toujours en présence de M. Polycarpe. Ils ont aussi participés de manière adéquate à différentes manifestations et fêtes pranginoises. En octobre 2010, ils se sont constitués en association et ils ont été reçu par des représentants de la Municipalité en présence de M: Polycarpe.

3. PROJETS

Le Comité de l'association de la jeunesse de Prangins souhaite pouvoir bénéficier d'un local plus grand et chauffé. La Municipalité ne mettra à disposition ce local que si les jeunes sont accompagnés par un animateur, ce qui permettra un encadrement par un professionnel.

Le Comité souhaite organiser un nettoyage de printemps au sein de la commune. Il a aussi le projet de proposer des activités sportives une ou deux fois par mois, pour les jeunes, dans une salle de sport.

Il est important d'intégrer la jeunesse dans la vie du village. Un lieu de réunion leur permet de se retrouver et d'avoir des activités communes. La mise à disposition d'un local par la commune (ancienne administration) et l'engagement de l'animateur, permet de créer un partenariat avec les jeunes afin qu'ils aident à des moments clés de la vie communale (lors de manifestations diverses, nettoyage de printemps par exemple). Pour cela, ils souhaitent éventuellement faire partie de l'Union des Sociétés Locales.

M. Polycarpe a relevé que lorsqu'il se trouve avec l'association de la jeunesse de Prangins, il ne peut pas remplir son rôle pour lequel il a été engagé, à savoir travailleur de proximité. Son travail consiste, entre autres, à aller à la rencontre des jeunes dans différents lieux (lieux publics, quartiers, rues, préaux) et à établir des liens de confiance.

L'engagement d'un animateur diplômé permettrait de canaliser les jeunes et de les aider à organiser des activités. Il serait garant d'une bonne organisation et du respect des règles liées à l'utilisation de ce local. Il aura comme rôle de participer activement à la mise en place d'actions et de projets liés à la jeunesse et de contribuer au respect de la cohésion sociale, ainsi qu'au bien-être et à l'épanouissement des jeunes.

4. COÛTS

Etant donné que le salaire est seulement connu lors de l'engagement, nous précisons comme référence le coût moyen par collaborateur mentionné dans le budget communal 2011, à savoir :

100% : Salaire brut	Fr. 97'177.--	50% : Salaire brut	Fr. 48'589.--
AVS/AC	Fr. 7'893.--	AVS/AC	Fr. 3'946.--
LPP	Fr. 13'892.--	LPP	Fr. 6'946.--
APG/LAA	Fr. 5'114.--	APG/LAA	Fr. 2'557.--
Total	Fr. 124'076.--	Total	Fr. 62'038.--

Ces chiffres nous permettent de constater que, selon des informations obtenues d'autres collectivités publiques, les salaires du marché de l'emploi dans la branche en question sont inférieurs aux montants de référence.

5. INCIDENCES SUR LE BUDGET 2011

Sur la base d'un emploi à 50% pour 6 mois, les comptes dans le budget 2011 doivent être augmentés comme suit :

	Charges	Produits
130.3011 Salaire brut	24'294.--	
130.3030 AVS/AC	1'973.--	
130.3040 LPP	3'473.--	
130.3050 APG/LAA	1'279.--	
130.4901 (imputation interne)		31'019.--
Totaux à imputer	31'019.--	31'019.--
13 Totaux Service du personnel et des assurances	2'214'759.--	2'214'759.--
710.3901 (imputation interne) (compte à créer)	31'019.--	
710 Totaux service social communal et intercommunal	142'019.--	--

6. INCIDENCES SUR LE RESULTAT DU BUDGET 2011

Augmentation de l'excédent des charges de Fr. 31'019.--, à savoir de Fr. 633'516.-- à Fr. 664'535.--.

Augmentation du montant de l'autofinancement négatif de Fr. 31'019.--, à savoir de Fr. 335'880.-- à Fr. 366'899.--.

7. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis N°85/11 concernant une demande pour l'engagement d'un animateur à 50 % pour l'association des jeunes de Prangins,

lu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

ouï les conclusions de la commission chargée de l'étude de cet objet,

Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter le préavis No 85/11 concernant une demande pour l'engagement d'un animateur à 50 % pour l'association des jeunes de Prangins,
2. d'autoriser la Municipalité de Prangins à inscrire dans le budget 2011 les montants figurant sous chiffre 5 et de modifier en conséquence les comptes y relatifs.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 18 avril 2011 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



H.-R. Kappeler



Le Secrétaire



D. Kistler